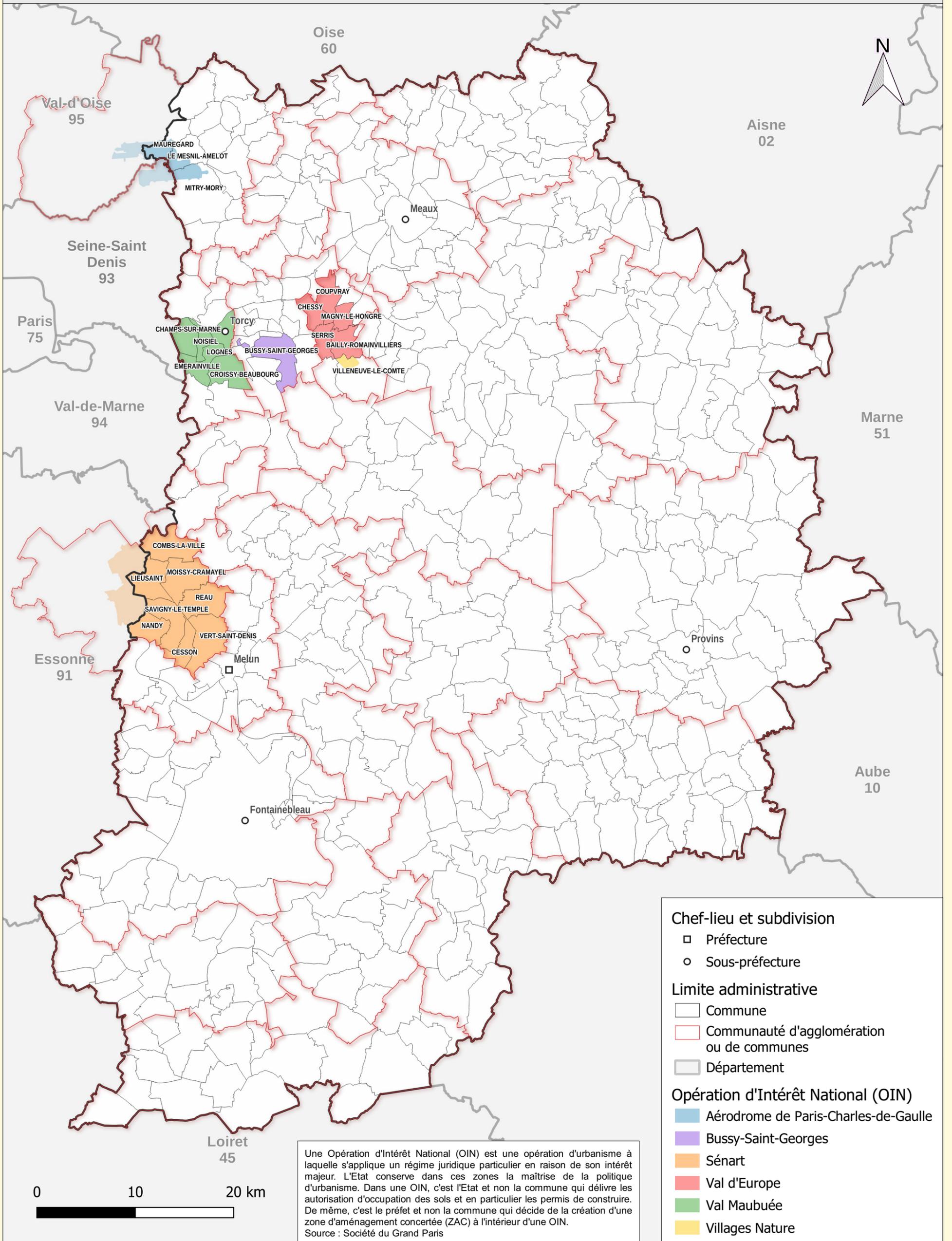


OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL EN SEINE-ET-MARNE



Une Opération d'Intérêt National (OIN) est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'Etat conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme. Dans une OIN, c'est l'Etat et non la commune qui délivre les autorisation d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. De même, c'est le préfet et non la commune qui décide de la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) à l'intérieur d'une OIN.
Source : Société du Grand Paris

Chef-lieu et subdivision

- Préfecture
- Sous-préfecture

Limite administrative

- Commune
- Communauté d'agglomération ou de communes
- Département

Opération d'Intérêt National (OIN)

- Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle
- Bussy-Saint-Georges
- Sénart
- Val d'Europe
- Val Maubuée
- Villages Nature